

Le rapport d'activité des CCAS pour leur service de domiciliation

Le rapport permet de pouvoir faire le bilan annuel sur l'évolution de la domiciliation dans le département. La DDCSPP, dans son rôle de pilote doit pouvoir disposer des outils nécessaires à sa mission.

Ce rapport annuel des acteurs de la domiciliation est inscrit dans la Circulaire du 25 février 2008.

Consignes générale prévues par la circulaire :

- Nombre de domiciliés en cours,
- Nombre d'élections dans l'année
- Nombre de radiations (le CCAS décide de retirer la domiciliation à une personne pour x raison, sans demander l'accord de la personne)

Les consignes proposées par la DDCSPP :

- Nombre de demandes de domiciliation sur l'année en cours
- Nombre de rejets
- Nombre de résiliation (Accord commun entre les 2 partis pour arrêter la domiciliation en cours pour une raison précise, résidence stable trouvée, changement de département...)
- Répartition des demandes en pourcentage et en chiffre entre les personnes en habitat mobile, en habitat précaire ou SDF lors de leur demande de domiciliation.
- Situations familiales, Ages, Sexe des demandeurs
- Moyens mis à disposition : financier ; humain ; matériel
- Exprimer les difficultés rencontrées